

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....15 Mars 2013

Présents : M.MADEDU, B.MARIATTE, A.MASSON, P.GALLION, JM.GAUSSURON, MH.CUNIN, F. LAMBERT, JM PIERRET, F. CLAUDON

Absents : A. HERRY, ML. LAUSMANN

Excusés : F.MICHALOVITCH proc. à M. MADEDU, MP.RICHARD proc. à A. MASSON, D.WEBER proc à B. MARIATTE,

Secrétaire : B. MARIATTE

1) Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : désignation d'un suppléant :

M. MADDEDU est désigné pour assurer les fonctions de suppléant du délégué titulaire pour siéger dans les instances du Parc Naturel des Ballons des Vosges.

2) Adoption des durées d'amortissement : budget général:

Les membres du conseil municipal adoptent les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau présenté par Monsieur le Maire.

3) Projet d'éducation à l'environnement et au développement durable : demande de subvention au Conseil Général des Vosges :

Il est proposé aux enfants de 3 à 11ans participant aux activités du Centre de Loisirs, des thématiques autour du thème de l'environnement et du développement durable. Afin de compléter et d'accompagner nos animateurs, l'association ETC TERRA interviendra tout au long de l'année. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association.

4) Dénomination de deux rues à la Zac de Mardichamp :

Deux voies menant à la Zac de Mardichamp prennent la dénomination suivante :

- « route de la tuilerie » reliant la route de Mardichamp à la Zac de Mardichamp
- « chemin des quatre vents » à partir de la route de la tuilerie

5) Achat d'une partie de la parcelle cadastrée section AM 205 :

Afin de faciliter l'accès aux véhicules de secours, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AM 205 Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD

Pour être affiché le 01 Mars 2013 à la porte de la Mairie,

Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 18 Mars 2013

Le Maire,
Marc MADEDU

